

# S.I.D.E.S.O.L

## COMPTE-RENDU DU COMITE DU 28 FEVRIER 2023

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, BOISSERIN, MARTIN, GIORGIO, PASCUAL, BURLET, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL.

Mmes MABON, BELIER-COLLONGE.

Le quorum est atteint à 18H30

Secrétaire de séance : M. BOUKACEM

### INFORMATIONS

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022 envoyé à chacun des délégués n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

### DELIBERATIONS

A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

↳ **Prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023,

↳ **Autorise** l'ouverture de crédit avant le vote du BP 2023, en dépenses, sur l'article 2315 opération 105 Travaux Hors Programme, pour la somme de 20 000 €.

↳ **Sollicite** l'Agence de l'Eau pour l'attribution d'une subvention pour le renouvellement des canalisations dans le cadre des économies d'eau pour le programme de travaux 2023, ainsi que pour le forage d'un nouveau puits et l'installation d'un système de prélocalisation (recherche de fuites)

↳ **Choisit** de lancer les procédures de marché suivantes :

- Travaux de renouvellement 2023 : procédure adaptée ouverte pour la passation d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire d'une durée d'un an,
- Rénovation des ouvrages : procédure adaptée ouverte pour la passation d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire d'une durée d'un an reconductible 2 fois
- Réfection des chaussées : procédure adaptée ouverte pour la passation d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire d'une durée de trois ans
- Branchements neufs et extensions diverses : procédure adaptée ouverte pour la passation d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire d'une durée de trois ans
- Achat de compteurs : procédure adaptée ouverte pour la passation d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire d'une durée de 1 an renouvelable 2 fois,

↳ **Autorise** l'effacement de dettes pour un montant de 241.34 € (eau + assainissement) correspondants à des factures d'eau et faisant suite à une décision d'un juge et **accepte** des admissions en non-valeur pour un montant de 9 344.23 € (créances irrécouvrables)

↳ **Décide** d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association Chaponost Gon Boussougou pour la réalisation de forages au Burkina Faso.

La séance est levée à 20H15.

Le Président,  
Daniel JULLIEN

